

à adopter collectivement. Les représentants officiels de l'UE ont travaillé frénétiquement et n'ont donc plus guère d'énergie à consacrer à la coopération avec des entités de l'extérieur éloignées et d'importance secondaire comme le Canada.

Très peu de responsabilités ont été cédées par le Conseil de l'Europe (intergouvernemental) à la Commission européenne (commune), et la rivalité entre les deux bureaucraties gigantesques est évidente. La Commission vise l'établissement de critères communs en vue de l'admission d'étrangers sur le territoire de l'UE, mais non pas encore une politique commune sur l'immigration, comprenant par exemple un droit universel au permis de travail. Les participants au Sommet d'Amsterdam de juin 1997 ont convenu de l'adoption d'un nouveau traité (qui reste à arrêter) tendant semble-t-il à l'établissement d'un « pilier 1-bis », comprenant des compétences difficilement partagées entre le Conseil et la Commission dans une bonne part du domaine correspondant à l'actuel Troisième pilier. La Grande-Bretagne et l'Irlande; de même que le Danemark, pour des raisons différentes, ont fermement insisté pour être soustraits à l'application des dispositions communes sur le contrôle frontalier.

Les facteurs qui influent sur la politique relative aux migrations dans l'UE incluent les suivants : une antipathie constante et croissante à l'égard des étrangers, comme nous le rappellent constamment les manchettes de journaux européens; une recrudescence du nationalisme; la récession économique et les coûts élevés qu'entraîne l'aide à la transition des pays de l'ancienne Union soviétique; et les migrations massives redoutées en raison de la situation incertaine en Russie et dans les Balkans. La France éprouve notamment des craintes en ce qui concerne les Algériens, dont le nombre atteint déjà 3 millions sur son territoire. Il est difficile de prévoir dans quelle mesure le nouveau gouvernement socialiste donnera suite à ses promesses d'assouplir les politiques destructives imposées sur les conditions de résidence et la citoyenneté des Algériens. Selon le gouvernement du Québec, les autorités françaises ont récemment encouragé le Québec à accepter des immigrants algériens, qui présentent un nombre croissant de demandes d'immigration.

Même l'Allemagne, de mentalité fédérale, a agi de façon indépendante en menaçant d'expulsion 350 000 Bosniaques. Jusqu'ici, cette menace a été appliquée surtout à titre d'exemple, et non pas systématiquement; elle a toutefois été accompagnée de mesures, y compris une aide de l'UE financée par l'Allemagne pour la réinstallation par l'entremise d'ONG internationales, en vue d'encourager le retour dans leur foyer de personnes qui, dans bien des cas, n'ont plus de foyer où retourner. Les pays de l'UE parlent de la « protection temporaire » des Bosniaques, entre autres, mais il n'existe pas de définition commune. (Voir la discussion à ce sujet à la page 46). Ils combattent l'immigration illégale tout en reconnaissant qu'il est difficile de renvoyer les immigrants illégaux.

Une importante commission sur la « Communication de politiques en matière d'immigration et d'asile » de février 1994 a tenté de discuter des causes profondes, dans le contexte de la « réduction des pressions migratoires » et elle s'est efforcée de manière fort intéressante d'établir un lien entre l'immigration et la politique étrangère, voire démographique, en traitant de mesures comme « les droits de la personne, [...] l'assistance humanitaire, la